

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

A  TRAVAUX

B  FOURNITURES

C  SERVICES

Section I – Identification du pouvoir adjudicateur

Mairie de la commune de Pierre Bénite

Section II – Nom et adresse de l'organisme acheteur

Mairie de Pierre-Bénite - Place Jean Jaurès - BP 8 - 69491 Pierre-Bénite Cedex

Téléphone : 04 78 86 69 17 - télécopie : 04 78 86 69 15 – courriel : marche pb@pierrebénite.fr

Section III – Objet du marché

- 1) Objet du marché : Mission d'assistance à Maîtrise d'ouvrage – Ecriture d'un projet de territoire
- 2) Type de marché de services : 27
- 3) Nomenclature CPV : Objet principal :
- 4) Forme du marché :
  - S'agit-il d'un marché à bons de commande ?  oui  non
  - S'agit-il d'un marché à tranches ?  oui  non
  - S'agit-il d'une convention de prix associée à des marchés types ?  oui  non

Section IV – Lieu d'exécution ou de livraison

Pierre-Bénite

Section V – Caractéristiques principales

- 1) Nature :

Afin de freiner le phénomène de « ghettoïsation », la Ville, avec l'ensemble des acteurs du territoire (EN, SPE, associations socio-éducatives...) a décidé de reposer la question de la pertinence globale de l'action éducative et sociale. Le prestataire devra accompagner les acteurs locaux et les aider à écrire et mettre en place un projet de territoire.
- 2) Acceptation des variantes :

Aucune variante, ni option n'est autorisée

Section VI – Prestations divisées en lots

non  oui

Si oui, possibilité de présenter une offre pour  un seul lot  un ou plusieurs lots  tous les lots

Section VII – Durée du marché ou délai d'exécution

- 1) Durée du marché : Sept mois
- 2) Date prévisionnelle de début des prestations : mars 2012

## Section VIII – Conditions relatives au marché

- 1) Cautionnement et garanties exigés : *(le cas échéant)* sans objet
- 2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :  
Mandat administratif selon réglementation en vigueur
- 3) Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature en complément du français : aucune

## Section IX – Conditions de participation

Le candidat aura à produire un dossier comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

- 1 Déclaration sur l'honneur dûment datée et signée prévus à l'article 45 du Code des marchés Publics (CMP) pour justifier en application des articles 43, 44, 44-1 et 46 et 52 du CMP (DC2 ou forme libre) :
  - a) qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales
  - b) qu'il ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir
  - c) qu'il n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L324-9 , L324-10, 341-6, L125-1, L123-3 du Code du Travail  
si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés,
  - d) les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat
- 2 Renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat
  - a) déclaration concernant le chiffre d'affaire global et le chiffre d'affaires concernant les services auxquels se réfèrent le marché, réalisés au cours des trois dernières années
  - b) les moyens en personnel et les qualifications professionnelles de l'entreprise avec indication des titres d'études et/ou de l'expérience professionnelle des responsables de la prestation envisagée ;
  - c) des références pour des prestations similaires au cours des trois dernières années en précisant les chiffres d'affaires et les coordonnées des clients correspondants ou la preuve par tout moyen du savoir faire dans le domaine, objet du marché notamment par des certificats professionnels ;

## Section X – Nombre de candidats

Sans objet

## Section XI – Critères d'attribution

Sélection des candidatures :  
1-Capacités techniques  
2-Moyens humains

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Libellé	%
1. Valeur technique	60
2. Prix des prestations	40

En pratique, chaque offre sera notée sur 100 points et pondérée de la manière suivante :

### 1 - la valeur technique de l'offre notée sur 60 points appréciée au vu :

- La démarche proposée afin de répondre aux attentes formulées dans le cahier des clauses particulières (30 points)
- Les moyens humains déployés pour cette mission (20 points)
- Le calendrier prévisionnel avec le détail des jours d'intervention et le nombre de réunion de travail programmé (10 points)

### 2 - le coût de la prestation notée sur 40 points avec 40 points pour le moins disant et 40\*(1-écart par rapport au moins disant exprimé en %) pour les autres.

Cet examen reposera sur l'exploitation des documents produits par le candidat dans sa proposition.

## Section XII – Procédures

- 1) Type de procédure : Procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics)

## Section XIII – Délai d'urgence - Justification

Sans objet

## Section XIV – Conditions de délais

- 1) Date limite de réception des offres : **Lundi 6 février 2012 – 16 heures**
- 2) Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres

## Section XV – Renseignements complémentaires

- 1) Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : AE12 001
- 2) Conditions d'obtention des documents contractuels et des documents additionnels : soit demande par courrier, télécopie ou téléchargement sur le site Internet
- 3) Contenu du dossier de la consultation :
  - Le règlement de la consultation
  - L'acte d'engagement (AE) et ses annexes, le cas échéant
  - Le Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.)
- 4) Modalités de remise des offres.
  - *Transmission sous support papier*

Mentionner sur l'enveloppe extérieure : Mission d'AMO – Ecriture d'un projet de territoire – **NE PAS OUVRIR**

Pièces à remettre par la société :

Pièces administratives : Pièces mentionnées à la section IX

Offres : Acte d'engagement, C.C.P., complétés et signés, mémoire technique expliquant la démarche proposée, les moyens, un calendrier prévisionnel (cf. article XI du présent RC)

- *Transmission électronique*

Le candidat a la possibilité de télécharger les documents propres au marché. Par contre, la transmission des documents par voie électronique n'est pas autorisée

- 5) Application de l'article 54 du code des marchés publics : Non
- 6) Date d'envoi de l'avis d'appel à candidature : jeudi 5 janvier 2012

## ANNEXE I - Adresses complémentaires

### 1- Adresse auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus :

**D'ordre technique**

Mairie de Pierre-Bénite  
Direction de l'Action Educative  
Mme Thomas  
Téléphone : 04 78 86 62 29

**D'ordre administratif**

Voir paragraphe ci-dessous

### 2- Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Mairie de Pierre Bénite – Service Marchés Publics  
49/51 rue de la République – 69310 Pierre Bénite

Personne référente : Mme D. Follut

Téléphone : 04 78 86 69 17

Adresse de courrier électronique (courriel) :

Adresse Internet (U.R.L.) :

Télécopieur : 04 78 86 69 15

[marchepb@pierrebénite.fr](mailto:marchepb@pierrebénite.fr)

[www.pierrebénite.fr](http://www.pierrebénite.fr)

### 3 Adresse à laquelle les offres/candidatures/demandes de participation doivent être envoyées :

- Soit remises contre récépissé au Service Marchés Publics, 49-51 rue de la République – 69310 Pierre Bénite
- Soit envoyées par la Poste avec accusé de réception à l'adresse mentionnée au la section II